

## Fiche de cadrage de l'atelier n° 01

### LE WALI AU CENTRE DU PROCESSUS DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

#### Le contexte :

Les mutations profondes induites par la nouvelle stratégie de développement décidée par les pouvoirs publics et dont un rôle important est conféré aux collectivités locales, requiert un nouveau paradigme, une organisation adaptée et efficiente, des prérogatives plus larges, notamment en terme de coordination, d'animation et de décision qui doivent être conférées au wali de la République.

La première pierre angulaire de cette nouvelle démarche est celle relative à la promulgation du décret exécutif n° 22-54 du 2 février 2022, portant création du conseil exécutif de wilaya et fixant ses missions, son organisation et son fonctionnement, qui permet désormais à travers le conseil exécutif de disposer d'un cadre idoine de concertation, de coordination et de mutualisation des compétences. Le décret suscité donne au wali de la république les moyens et la latitude d'agir en qualité de leader et de moteur de développement local.

Outre les missions et prérogatives régaliennes que confèrent les textes législatifs et réglementaires au wali de la république, le wali sera investi dans le cadre de cette nouvelle stratégie de développement, fondée sur l'attractivité du territoire, la mise en valeur des potentialités économiques locales, la promotion et la valorisation des ressources humaines et enfin de larges prérogatives à l'effet mettre en symbiose des moyens, des compétences et des organisations au niveau local, en accordant par ailleurs une place de choix à la gestion participative des citoyens dans les affaires de la cité.

#### Objectifs

- Accompagner les réformes engagées en matière de renforcement de la décentralisation par l'adaptation des textes juridiques comportant des rôles bien définis pour les divers intervenants dans le processus de développement économique local.
- Créer une nouvelle dynamique à travers le renforcement de la décentralisation et de mettre les collectivités locales en adéquation avec leur environnement socio-économique.
- Mettre en place les mécanismes permettant de fédérer les efforts au niveau local et garantir la cohérence et la mobilisation de toutes les ressources en vue d'améliorer l'efficacité de fonctionnement de l'appareil exécutif mis sous

l'autorité du wali et d'assurer la prise en charge des besoins de la population, et une meilleure efficacité de l'exécution des programmes et projets du Gouvernement, et accompagner l'investissement économique.

- Mettre en place des systèmes d'information qui permettent le suivi-évaluation des politiques publiques au niveau local en vue de mesurer leur impact sur la population, et de permettre la planification du développement économique.

#### **Axes à débattre :**

- le rôle prépondérant du wali en sa qualité de moteur de développement dans l'environnement économique nouveau induit par la mise en œuvre du nouveau code des investissements et la révision des lois relatives à la commune et à la wilaya.
- interaction et complémentarité entre le wali et les agences, autorités et offices en charge de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale en termes d'investissement et de gestion du foncier économique.
- Le wali est l'acteur principal permettant de réunir toutes les parties prenantes dans le développement économique local dans un cadre permanent ou ad hoc. Comment ce dernier doit agir pour initier et catalyser le processus qui mobilise l'ensemble des parties prenantes afin de leur permettre de concevoir des stratégies et de mettre en œuvre des initiatives concrètes de développement économique ?
- animation du processus de réflexion et de planification mené par les communes notamment dans le domaine économique, à l'occasion de l'élaboration de leurs plans communaux de développement et quel rôle de la daïra dans un appui méthodologique et technique aux communes.
- Quel rôle pour le wali dans l'élaboration du Plan de Développement de la wilaya qui met en cohérence les Plans communaux de Développement et les plans et programmes déconcentrés de l'Etat.
- Quel rôle pour le wali dans le processus de constitution de la banque de données multisectorielle de la wilaya.